

Question n°1

Objet : Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 15 mars et 7 avril 2016.

Lors de chaque réunion du Conseil Municipal il est demandé aux membres d'approuver le Procès-Verbal de la réunion précédente.

S'il n'y a pas de modifications à apporter au Procès-Verbal en question, il circulera en fin de séance auprès des Élus qui devront l'émarger.

Dans le cas contraire, il sera modifié et à nouveau porté à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance suivante et sera émarginé à ce moment-là.

Vous trouverez ci-joint les Procès-Verbaux de la réunion des Conseils Municipaux du 15 mars et 7 avril dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux du :

 15 mars 2016
 7 avril 2016

VOTE : UNANIMITE

Question n° 2

Objet : Acquisition du local de la librairie.

Depuis plusieurs années, on assiste à la paupérisation et à la désertification du centre-ville de Bédarieux avec la multiplication des locaux vacants.

Ce phénomène touche la plupart des villes moyennes, il est lié à des nouvelles pratiques d'achats, conséquences directes d'une société de consommation symbolisée par les grandes surfaces.

La redynamisation du centre-ville passe aussi par le maintien des commerces de proximité.

Parmi ces commerces, la Commune compte une librairie située dans la rue de la République. Elle est abritée dans des locaux exigus qui mettent en danger sa pérennité.

La Ville souhaite permettre à ce commerce, qui est vital dans l'Avenue de la République, de se développer.

Il s'agit d'un soutien à une structure commerciale ayant un rôle important dans le domaine culturel.

Les deux commerçantes souhaitent donc transférer leur activité dans un local en face du magasin actuel qui est beaucoup plus grand.

Pour mener à bien cette opération, tant économique qu'au niveau de l'image de notre ville, la commune propose d'acheter les locaux actuels afin de permettre que ce projet aboutisse.

Les locaux qui seront ainsi propriété de la commune seront loués ou vendus pour une nouvelle activité mieux adaptée à son environnement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver l'acquisition du local de la librairie pour un montant de 40 000€ ainsi que le pas de porte à hauteur de 40 000€ soit un montant total de 80 000€.**
- **de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 et des demandes de subventions sont en cours auprès du Conseil Départemental et Régional. (subventions totales prévisionnelles : 25 000€).**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.**

DEBAT :

Madame Catherine BRUSQ souhaite savoir si cela fait suite à un projet particulier de la part de la librairie. De plus elle s'interroge sur le positionnement de la mairie face aux autres commerces.

Monsieur le Maire explique que la librairie souhaite s'agrandir afin d'y intégrer des espaces de lectures. La librairie est un lieu important pour la ville avec une dimension culturelle. IL ajoute que sans cette acquisition, le centre-ville perdrait un magasin clé.

Madame Elisabeth PEGURIER souligne que la mairie pourra faire des propositions de location à des prix moins élevés que les bailleurs privés. Ce qui pourrait permettre à de nouveaux commerces de s'installer.

Monsieur Richard Aubert en tant que Président de l'association ABC, pense qu'il faut réfléchir à des solutions pour les autres locaux vides car le développement économique de la ville passe par le maintien des commerces.

Monsieur Jacquy TELLO est unanime sur le maintien de la librairie pour sa dimension culturelle. Mais indique qu'il faut faire attention à ne pas devenir une « agence immobilière » en acquérant de nombreux locaux et bâtiments.

Monsieur le Maire indique que cette acquisition est tout à fait exceptionnelle.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 3

**Objet : Réaménagement de la place Rabaud / rue des Aires : acquisition d'un immeuble en copropriété sur la parcelle BE 787.
Annule et remplace la délibération 2016-04-042.**

Lors de sa séance du 7 avril 2016, le conseil municipal a délibéré sur l'acquisition d'un immeuble en copropriété situé 11 rue du temple à Bédarieux, à hauteur de 25 000€.

L'un des copropriétaires, Monsieur TITAH a un locataire qui y exerce son activité d'infirmier.

Cependant, il est apparu en fin de négociation que Monsieur TITAH doit une indemnisation de rupture de bail commercial à son locataire d'un montant de 4 000€.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir décider l'acquisition du local de Monsieur TITAH pour un montant de 29 000€.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver l'acquisition du local de Monsieur TITAH pour un montant de 29 000€.**

VOTE : UNANIMITE

Question n° 4

**Objet : Acquisition d'un immeuble en copropriété sur la parcelle BD328.
Annule et remplace la délibération 2016-04-043.**

Le 7 avril 2016, une délibération fut présentée au Conseil Municipal concernant l'acquisition d'un immeuble situé 20 rue de la République appartenant à Madame VERNAZOBRES pour un montant de 25 000 euros.

La délibération mentionnait la liste des lots cédés, à savoir :

- un local commercial de 75m² en rez-de-chaussée
- deux appartements de 22m², un appartement de 96m²
- et un grenier de 39m².

Après vérification ; le notaire a constaté que la succession précédente n'avait pas purgé une situation de copropriété du grenier avec quatre autres héritiers.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir décider l'acquisition de l'immeuble sans ce grenier afin de ne pas allonger les délais de la vente et ne pas retarder l'installation de Monsieur GAY dans le local commercial.

Au vue de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Acquérir en l'état les lots appartenant à Madame VERNAZOBRES, sans ce grenier de 39 m2, situé sur la parcelle cadastrée BD328 pour la somme de 25 000€**

DEBAT :

Madame Catherine BRUSQ s'étonne que le prix reste identique alors que le bâtiment n'est pas acheté en totalité. Elle demande si une nouvelle négociation sera à prévoir dans l'avenir en vue d'acquérir le grenier.

Monsieur André LAMY à la demande de Monsieur le Maire explique que pour mener à bien tous les projets liés à cette acquisition, il était préférable de ne pas acquérir le grenier pour ne pas prolonger la procédure.

Monsieur André CLAVERIA demande s'il y a un droit de passage dans le bâtiment.

Monsieur André LAMY à la demande de Monsieur le Maire informe qu'il y a un règlement de copropriété classique.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 5

Objet : Autorisation de lancer le marché de l'Hôtel de Ville.

L'Hôtel de ville est situé au centre de Bédarieux, ce bâtiment emblématique datant de la fin du XIXème siècle est dans l'axe d'une artère importante.

Il appartient au patrimoine de la ville et représente l'image des maisons « nobles » de l'architecture languedocienne.

Cependant il ne répond pas aux normes actuelles.

C'est pourquoi nous devons effectuer les travaux nécessaires pour répondre à ces critères et se conformer aux normes d'accessibilités.

Les travaux sont répartis sur trois axes :

La mise aux normes en termes d'accessibilité :

- La création d'un ascenseur
- Un agencement adapté pour les personnes à mobilités réduites
- La mise en place d'une nouvelle entrée plus sécurisée (ne donnant pas sur la route).

La mise aux normes de sécurité :

- Des issues de secours,
- De toutes les installations électriques et chauffage,
- La conformité des réseaux.

L'agrandissement :

La création d'un ascenseur condamnera 2 bureaux au 1^{er} étage de la mairie, un agrandissement s'avère donc nécessaire.

Aussi, l'élaboration d'un nouvel espace permettra d'installer des nouveaux bureaux, une salle des conseils et de nouveaux sanitaires accessibles au public.

Le coût de cette opération est estimé à 730 000 € TTC, elle vous sera présentée par Monsieur Aymeric DELASSUS, Architecte.

Plan de financement :

	MONTANT €HT	MONTANT €TTC
Dépenses :		
ETUDES + DIVERS	78 400 €	94 000 €
TRAVAUX	530 000 €	636 000 €
TOTAL	608 400 €	730 000 €
Recettes :		
DETR 2017		150 000 €
TVA		121 200 €
TOTAL		271 200 €

Montant TOTAL de l'opération	458 800 €
------------------------------	-----------

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à bien vouloir :

- Approuver le projet et autoriser Monsieur Le Maire à lancer les marchés de travaux de cette opération,
- Autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces s'y afférent y compris tous les avenants nécessaires,
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2016 pour un montant de 600 000€,
- Dire que le solde sera inscrit sur le BP 2107, soit 130 000 € TTC.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 6

Objet : Approbation de l'adhésion au groupement de commandes " service téléphonie fixe, mobile et internet.

Dans le cadre de la mutualisation des achats, la commune a été sollicitée par la Communauté de communes GRAND ORB afin d'étudier les possibilités de lancer un marché commun en téléphonie fixe, mobile et internet.

L'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, le paragraphe 6.2 de la circulaire du 26 septembre 2014 relative au guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics, prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de se regrouper pour effectuer l'achat d'un besoin commun en groupement afin d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix.

Le groupement est formalisé par une convention constitutive qui fixe les modalités de fonctionnement. Un exemplaire est annexé et présente en détail les termes du groupement ainsi que l'estimation financière de la répartition du coût de la procédure.

Chaque membre s'engage à signer son marché avec le candidat retenu à hauteur de ses besoins propres tels que préalablement déterminé dans le cahier des charges.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes entre la Communauté de communes GRAND ORB et 14 communes dont la nôtre (AVENE-BEDARIEUX-DIO ET VALQUIERES - GRAISSESSAC-LA-TOUR-SUR-ORB-LAMALOU-LES-BAINS-LE BOUSQUET D'ORB – LE POUJOL SUR ORB – LE PRADAL – LUNAS – PEZENES LES MINES – ST GENIES DE VARENSAL- TAUSSAC LA BILLIERE – VILLEMAGNE L'ARGENTIERE).

Il est également proposé :

- Que la Communauté de communes GRAND ORB soit coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation et à la coordination,
- Que la commission d'appel d'offre ou la commission MAPA soit les commissions de GRAND ORB.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution de son marché.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes de GRAND ORB et les 14 communes adhérentes (AVENE-BEDARIEUX-DIO ET VALQUIERES-GRAISSESSAC- LA-TOUR-SUR-ORB-LAMALOU- LES- BAINS – LE BOUSQUET D'ORB – LE POUJOL SUR ORB – LE PRADAL – LUNAS – PEZENES LES MINES – ST GENIES DE VARENSAL-TAUSSAC LA BILLIERE – VILLEMAGNE L'ARGENTIERE).**
- **Approuver la convention constitutive du groupement annexé ainsi que la répartition financière jointe.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et la répartition financière jointe.**
- **Approuver la désignation de la Communauté de communes GRAND ORB en tant que coordonnateur du groupement avec la définition des responsabilités**

DEBAT :

Monsieur André CLAVERIA s'interroge sur l'idée d'un « groupement de commande communes+ Grand Orb » et demande pourquoi l'appel d'offre serait émis par la Communauté de Communes, également si la commune garde un droit de regard.

Monsieur Michel GUEVARA à la demande de Monsieur le Maire explique que le marché est commun car la Communauté de Communes à elle aussi des besoins en téléphonie. Les communes pourront bien évidemment consulter les appels d'offres et aussi donner leur avis.

Monsieur le Maire souligne que lors d'un groupement de commande les tarifs proposés devraient être meilleurs.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 7

Objet : Demande de participation financière pour les travaux d'éclairage public et de maîtrise de l'énergie sur les installations communales auprès d'Hérault Energie.

Dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, la Commune de Bédarieux a décidé, dans son budget 2016, de consacrer des ressources budgétaires à la maîtrise de l'énergie.

Ces investissements seront consacrés aux économies d'énergie de l'éclairage public et des bâtiments à hauteur de 111 000€ TTC.

Ces investissements poursuivent quatre objectifs principaux :

- La préservation de ressources naturelles, notamment fossiles,
- La réduction de la facture énergétique pour la Commune,
- La limitation de la pollution atmosphérique et lumineuse,
- La limitation des rejets de CO2 dans l'atmosphère.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser Monsieur le Maire à demander auprès d'Hérault Energie les aides financières pouvant être accordées dans ce domaine et de lui donner mandat de signature pour tous les dossiers correspondants à ces demandes.**

DEBAT :

Madame Rose-Marie LOSMA souhaite connaître le bilan de l'année 2015.

Monsieur Jacques BENAZECH informe que des candélabres ont été changés, il y a eu une modernisation des décorations de Noël ainsi que divers aménagement.

Monsieur André CLAVERIA souhaite savoir si des demandes de subvention au Pays Haut Languedoc et Vignobles ont été faites.

Monsieur le Maire explique qu'aucune demande ne leur a été faite pour ces projets. En revanche une démarche a été mise en œuvre pour les véhicules électriques, mais que des demandes sont en cours auprès d'autres organismes.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 8

Objet : Projet Avène -Approbation du déclassement d'une partie du chemin de service dit de La Bastide.

Dans le cadre de l'installation des laboratoires Pierre FABRE sur la zone de la Bastide à Bédarieux, la Région par l'intermédiaire de Languedoc Roussillon Aménagement a été chargée de la maîtrise foncière.

Je rappelle qu'il s'agit d'un terrain d'environ 10 hectares situé entre le passage à niveau et la déchèterie.

Sur ce terrain se trouve une petite voie perpendiculaire à la route départementale entre Belmonte pneu et l'ex Puech pneus qui a fait l'objet d'une demande de déclassement du domaine public au domaine privé afin d'être intégré dans le périmètre foncier des Laboratoires Fabre.

Par délibération en date du 15 mars 2016, la Commune a lancé une procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public communal d'une partie du chemin de service.

Cette partie de chemin a fait l'objet d'un plan parcellaire pour déterminer la superficie exacte à déclasser.

Cette procédure a fait l'objet d'une enquête publique du 18 avril au 2 mai 2016 inclus. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet de déclassement.

Il est donc désormais possible d'acter le déclassement du bien du domaine public et son reclassement dans le domaine privé de la commune en vue de sa cession.

Ainsi :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 89-631 du 4 Septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R 141-1 à R 141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales ;

Vu le décret n° 2015-955 du 31 juillet 2015, relatif à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux ;

Vu la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et notamment son article L 141-3ème alinéa, modifié par l'article 62-II de la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et l'article 9 de la loi n°809-2005 portant simplification du droit ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bédarieux du 15 mars 2016 ;

Vu l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique relative au déclassement d'une voie communale en date du 1^{er} avril 2016 ;

Vu le plan parcellaire établi par la SELARL LUSINCHI géomètre-expert délimitant le terrain communal déclassé ;

Vu les pièces du dossier d'enquête publique ;

Vu l'enquête publique de déclassement du domaine public communal organisée du 18 avril au 2 mai 2016 inclus ;

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées en date du 2 juin 2016 ;



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;
- De décider de son incorporation dans le domaine privé communal.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 9

Objet : Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2015, Monsieur le Maire s'est engagé en faveur de la réduction des pesticides sur la commune avec l'adhésion à la Charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et villages ».

Monsieur le Maire souhaite aller plus loin avec la mise en place d'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PAPPH).

Ce plan communal dont l'objectif est de limiter et d'abandonner à terme l'usage des pesticides et engrais chimiques sur l'ensemble des espaces gérés par la commune (espaces verts, trottoirs et voirie, terrains sportifs, cimetière...) s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable car il permet de :

- Préserver la santé des habitants et celle des agents techniques.
- Protéger notre ressource en eau.

Ce PAPPH, selon le cahier des charges, se réalise en plusieurs étapes :

- Lancement de la démarche,
- Description des services,
- Etat des lieux sur la gestion et la manipulation des pesticides, inventaire des espaces gérés, audit des pratiques phytosanitaires et horticoles en association avec les agents,
- Evaluation des risques en lien avec la qualité de l'eau, la santé des habitants et la réglementation,
- Définition des objectifs d'entretien par secteurs avec les élus et les responsables techniques. Préconisation de changements de pratiques sur la base de diagnostic et des objectifs fixés. Réalisation de documents opérationnels permettant de les mettre en œuvre.
- Animation du PAPPH avec la formation des agents techniques et réunion publique.
- Bilan et suivi de la démarche afin de répondre de manière concrète aux problèmes posés par les changements de pratiques.

Dans sa démarche, la commune est accompagnée par la FREDON Languedoc-Roussillon et le Parc Naturel du Haut-Languedoc.

Le coût de l'étude est de 10 000 € HT, subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 80 % soit 8 000 HT. Il convient donc d'approuver ce projet ainsi que la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver la mise en œuvre du PAPPH.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à demander la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents**

DEBAT :

Monsieur André CLAVERIA demande s'il est prévu de remplacer les désherbants. Il pense que le débroussaillage ne suffit pas.

Madame Audrey AUBACH à la demande de Monsieur le Maire indique que la Mairie est en attente d'un nouveau plan phytosanitaire pour voir réellement les possibilités existantes et ainsi trouver les solutions. Toutefois un programme dédié au débroussaillage est en cours.

Monsieur Jacky TELLO insiste sur le fait que le regard des gens doit changer sur les environnements de proximité et explique que c'est une nouvelle approche et qu'un changement de mentalité s'impose.

VOTE : UNANIMITE

Reprise de la séance à 18h40 en présence des représentants des associations.

Monsieur Jacqy TELLO informe que le groupe citoyen de gauche soutien l'ensemble des salariés et déclare une motion de soutien contre la loi travail.

ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Antoine MARTINEZ

Question n° 10

Objet : Projet de renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la commune de s'engager en faveur de la préservation environnementale, la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution.

Par courrier en date du 19 mai dernier, le Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles nous a informé de l'attribution d'une enveloppe d'un million d'euros du Ministère de l'Ecologie pour le territoire dans le cadre du label Territoire à Energie Positive pour la croissance verte en 2015.

Ces mesures visent à conforter l'engagement des élus dans la transition énergétique en équipant les collectivités de véhicules électriques.

Cette initiative s'inscrit tout à fait dans les objectifs de notre commune à l'égard des énergies positives et renforcerait l'image d'un territoire tourné vers la nature et le développement durable.

Aussi, cette démarche permettra de mettre en place une flotte automobile en faisant l'acquisition de nouveaux véhicules électriques dès la fin de l'année 2016 et elle pourra être renouvelée en 2017 afin de remplacer tous nos véhicules utilitaires.

A savoir que le taux de subvention est à la hauteur de 80% pour le Pays Haut Languedoc et Vignobles ce qui revient à 20% d'autofinancement.

Le montant total pour ces 10 véhicules est de 191 514€ HT.

A cela s'ajoute l'achat de 5 bornes de recharges électriques (2 prises) d'une valeur de 1469€HT soit un total de 7 345€ HT (devis ci-joint).

Le cout global prévisionnel est de 198 859 € HT.

Répartition du Financement :

	Titre	Coût Global Prévisionnel
ACTION 1	Renouvellement de la flotte automobile par des véhicules électriques.	198 859 € HT
Financiers et répartition des financements Autofinancement : 39 771,80€ HT (soit 20 %)		
Financiers	Montant (HT) de la participation	% de la participation
PHVL – année 2016 5 véhicules de type Citroen Berlingo + 3 bornes	75 264,80€ HT	80%
PHVL – année 2017 5 véhicules de type NISSAN + 2 bornes	83 822,40€ HT	80%
Total	159 087,20€ HT	< 80 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de vouloir :

- Approuver la demande de subvention auprès du Pays Haut Languedoc et Vignobles,
- L'autoriser à signer tous les documents y afférents

VOTE : UNANIMITE

Question n° 11

Objet : Motion de Défense des lignes SNCF du Massif Central.

Le comité pluraliste participant à tous les rassemblements du samedi 21 mai 2016, considère que l'existence et la pérennité du réseau ferroviaire du MASSIF Central est utile et indispensable aux populations parce que :

- une ruralité vivante a besoin de services publics pour un aménagement du territoire équilibré.
- le rail contribue à protéger et sauver la planète. Il faut réorienter les transports de marchandises vers le rail.
- le service public ferroviaire est un moyen de transport moderne, économe d'espace et d'énergie.
- il n'est pas concevable de laisser de vastes territoires sans dessertes attractives par le rail face à un futur où l'énergie sera chère et les enjeux écologiques.
- Le rail développe l'économie et l'emploi : « Là où le train disparaît la désertification gagne ».

Le comité pluraliste appelle les citoyens, les forces vives, les acteurs sociaux et économiques, les organisations démocratiques et républicaines, les collectivités territoriales, les élus à soutenir, par pétitions et délibérations, les propositions suivantes :

- le maintien et le financement par l'Etat des Trains d'Equilibre du Territoire dans le Massif Central tel que Bordeaux-Clermont-Lyon, la création du Trans Massif Central Paris-Clermont avec deux branches de Clermont vers Nîmes et Marseille : Le Cévenol, de Clermont vers Béziers et Perpignan : L'Aubrac.
- assurer une desserte efficiente de chaque gare et sur l'ensemble des lignes. Ceci implique donc des temps de trajets convenables, un aménagement, une ouverture des gares facilitant l'accès aux trains.
- La voiture n'est pas une évidence. Les transports en commun sont indispensables pour les non conduisant (non-voyants, personnes âgées, sans permis...) particulièrement dans les zones isolées. Le rail est la meilleure réponse.
- La reconnaissance par l'Etat de la spécificité du Massif Central, de ses territoires ruraux permettant des financements pour moderniser les infrastructures ferroviaires, développer le trafic voyageur et marchandise par rail.
- Humaniser les gares et les trains par la présence de cheminots.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver cette motion de défense des lignes SNCF du Massif Central.**

VOTE / Vingt-cinq voix pour et trois contre.

(Messieurs BALERIN Jean Paul, MOULIN Jean-François, mesdames DUMONT CITTERIO Lucienne, LAVASTRE Marie-Hélène).

Question n° 12

Objet : Subventions aux Associations Sportives.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
A.C.C.A. (Chasse)	5 320,00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Vol à voile LES PLANEURS DE L'ORB	700,00 €		
Aéro-Club de Bédarieux Vol Moteur	2 375,00 €		
Aérodrome de Bédarieux La Tour	235,00 €		
Aïkido Torii Ryu	400,00 €		
Arts Martiaux Bédarieux	6 650,00 €		
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 615,00 €		
Asso Sportive LEP F. Léger	475,00 €		<i>Sous réserve de dossier</i>
Asso Sportive Notre Dame	380,00 €		<i>Sous réserve de dossier</i>
Badminton	300,00 €		
Basket Club Athlétique Bédarieux	1 850,00 €		
Bédarieux - Le Bousquet d'Orb Volley-ball	4 500,00 €		
Bédarieux Boxe Française et Canne d'Arme	2 930,00 €		
Bédarieux Nautic Club	2 000,00 €		
Bédarieux Course Nature	600,00 €		
Club Athlétique Bédaricien Gymnastique	1 425,00 €		
Cyclo Club Bédarieux	475,00 €		
Entente Bouliste Bédaricienne	1 900,00 €		
Hand Ball Club Bédarieux Hauts Cantons	1 750,00 €		
Jeunes au Pays d'Orb	950,00 €		
Les Ailes au Cœur d'Orb	200,00 €		

Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	2 200,00 €		
Randonnée Pédestre Sportive	200,00 €		
Rugby Club Athlétique Bédarieux Pays d'Orb	23 750,00 €		
Sté de Pêche	475,00 €		
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 800,00 €		
Union Sportive Bédaricienne Pays d'Orb	14 250,00 €		
Total	81 705,00 €	0,00 €	
	Total 2016 81 705,00 €		

DEBAT :

Monsieur André CLAVERIA s'interroge sur la subvention pour la cité mixte Ferdinand Fabre car ce ne sont pas que des enfants de la commune.

Monsieur Francis BARSSE explique que la Communauté de Communes participe sur les événements, la commune aide les associations sur le fonctionnement.

VOTE : UNANIMITE

Question n° 13

Objet : Subventions aux Associations Culturelles.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Arts Plastiques "l'Œil et la Main"	1 400,00 €		
Ass. Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hts Cantons	1 700,00 €		
Amis du Patrimoine Culturel -la paroisse de Notre Dame des lumières	200,00 €		
Bédarieux Informatique et loisirs	700,00 €		
Bonsaï Club du Pays d'Orb			
Cercle Généalogique des Hauts Cantons	600,00 €		
CEPO (Centre Polyphonique)	500,00 €	10 000,00 €	
Chorale Chœur d'Orb	620,00 €		
Ciné-Club	2 500,00 €		
Club des Chiffres et des Lettres	300,00 €		
Comité de Jumelage Bédarieux, Hérépian, Lamalou/Leutkirch	2 600,00 €		
Ensemble Vocal "A travers chants"	200,00 €		
Groupe Polyphonique Notre Dame	800,00 €		
Guingoï Folk	2 000,00 €		
Harmonie Bédaricienne	5 800,00 €		
La Comédie du Causse	800,00 €		
La Dame au Cœur d'Orb	900,00 €		
Les trois Orgues	2 300,00 €		
Mémo'Art	750,00 €		

Mégavolt/Band'A Part	800,00 €	800,00 €	
Photo-Club Objectif-Image	800,00 €		
Raïces Flamencas	1 100,00 €		
Sté Philatélique de Bédarieux et des 3 Vallées	300,00 €		
Résurgence Etude Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine	1 200,00 €		
Les Trinacriens Président BARBUSCIA Patrick	140,00 €		
CURIOSITATS ASS. Nouvelle association	140,00 €		
Total	29 150,00 €	10 800,00 €	
	Total 2016 39 950,00 €		

DEBAT :

Monsieur Jacky TELLO s'interroge sur la différence de 2000€ entre l'enveloppe de 2015 et celle de 2016 et souhaite que cela apparaisse dans le budget.

Madame Farida ZOUIOUECHE à la demande de Monsieur le Maire explique que cet écart provient d'une subvention qui n'a pas été versée à l'association de jumelage avec Ouarzazate.

Monsieur André CLAVERIA souhaite que l'Association « Harmonie Bédaricienne » obtienne une subvention supplémentaire de 700€ dans le cadre du voyage en Allemagne pour les 30 ans de partenariat.

Un vote s'installe mais dans la confusion aucune décision n'est prise de façon formelle.

VOTE/ Vingt et une voix pour et quatre abstentions

(Messieurs TELLO Jacky, RAMIRER Régis, mesdames GONZALES-BRUSQ Catherine, DORADO-HIREL Valérie).

Question n° 14

Objet : Subventions aux associations du secteur économique.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
A.B.C. (Commerçants)	8 950,00 €		
C.F.D.T.	570,00 €	□	
C.G.T.	3 325,00 €		
SOLIDAIRES	200,00 €		
Syndicat Vins de la Vallée Orb			
Total	13 045,00 €	0,00 €	
	Total 2016 13 045,00 €		

VOTE/ Vingt-trois voix pour et trois abstentions**(Messieurs MOULIN Jean-François, GESP Alexandre, madame DUMONT-CITTERO Lucienne).**

Question n° 15

Objet : Subventions aux Associations Sociales.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Ass Myopathie	700,00 €		
Bon Débarras Ressourcerie	1 000,00 €		
C.L.I.C	2 904,00 €		
Donneurs de Sang	1 290,00 €		
Episode	665,00 €		
Foyer Seniors hauts Cantons	1 700,00 €		
Info Don 34 (ex ADOT)	200,00 €		
Les Marronniers	760,00 €		
Ligue contre le Cancer	300,00 €		
Maison Jaune	140,00 €		
Resto du Cœur	1 100,00 €		
Retraités SNCF	750,00 €		
Secours Catholique	1 500,00 €		
Souffle d'Orb	240,00 €		
Total	13 249,00 €	0,00 €	
	Total 2016		
	13 249,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question n° 16

Objet : Subventions aux Associations Diverses.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Animaux Abandonnés	1 500,00 €		
A.P.C (Amicale Personnel communal)	5 000,00 €		
A.T.T.A.C.	475,00 €		
Comité Quartier Cassagnes	380,00 €		
Comité Quartier Château SACO	380,00 €	50,00 €	Subvention Exceptionnelle pour participation au Carnaval
Comité Quartier Roc Rouge	380,00 €		
Comité Les Jardins du Viaduc	380,00 €		
Comité Quartier Tantajo	380,00 €		
Les Causses Vivants	380,00 €		<i>Sous réserve de dossier</i>
Conseil Citoyen Bédarieux	380,00 €		
DETECT	140,00 €		
Total	9 775,00 €	50,00 €	
	Total 2016		
	9 825,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question n° 17

Objet : Subventions aux Associations du Secteur Scolaire.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
A.P.E.L. Le Parterre	627,00 €		
A.P.E.M.A.	180,00 €		
F.C.P.E.	1 520,00 €		
Foyer Social Educatif Collège Fd Fabre	250,00 €		
La Locomotrice	170,00 €		
LATULU	900,00 €		
Le Roi Lire -Joliot Curie	245,00 €		
Lire et Grandir - LW Maternelle	200,00 €		
Maison des Lycéens LP FD LEGER	300,00 €		
Ass. Parents d'élèves Ecole Mat. Langevin Wallon les pitchous	0,00 €		
Total	4 392,00 €	0,00 €	
	Total 2016 4 392,00 €		

OGEC	36 000,00 €		CONTRIBUTION FORFAITAIRE
------	-------------	--	-----------------------------

VOTE : UNANIMITE

Question n° 18

Objet : Subventions aux Associations du Secteur de l'Enfance.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Eclaireurs de France	380,00 €		sous réserve de dossier
Orb (ose respire bouge)	140,00 €		sous réserve de dossier
Service Bédaricien Restauration	70 000,00 €		
Total	70 520,00 €	0,00 €	
	Total 2016 70 520,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question n° 19

Objet : Subventions aux Associations du Secteur Petite Enfance.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Nuage et Polochon	57 600,00 €		
Los Pichots	285,00 €		
Total	57 885,00 €	0,00 €	
	Total 2016 57 885,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question n° 20

Objet : Subventions aux Associations d'Anciens Combattants.

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Amicale des Anciens Marins	200,00 €		
A.R.A.C.	225,00 €		
Combattants et Prisonniers de Guerre	225,00 €		
F.N.A.C.A.	525,00 €		
Médaillés Militaires	225,00 €		<i>Sous réserve de dossier</i>
Souvenir Français	370,00 €		<i>Sous réserve de dossier</i>
Ste Entraide Légion	230,00 €	500,00 €	
Total	2 000,00 €	500,00 €	
	Total 2016 2 500,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question n° 21

Objet : Subventions aux Associations « Sécurité et Prévention ».

ASSOCIATIONS	Subventions proposées 2016	Subventions Except proposées	Observations
Amicale des Sapeurs-Pompier	1 615,00 €		
ADIAV	5 000,00 €		
Total	6 615,00 €	0,00 €	
	Total 2016 6 615,00 €		

VOTE : UNANIMITE

Question complémentaire n°1

Objet : Création d'un emploi (fonctionnaire).**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée, *(emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,*

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Chef de service de Police Municipale Principal de 1^{ère} classe en raison du recrutement d'un responsable du service police municipale de la ville de Bédarieux,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Autoriser la création d'un emploi de Chef de service de Police Municipale Principal 1^{ère} classe, permanents à temps complet.**
- **Valider la modification du tableau des emplois comme indiqué ci-dessous :**

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : POLICE

Cadre d'emploi des Chefs de service de police municipale

Catégorie : B
- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.**

DEBAT :

Monsieur Jean-Louis FUMAT informe qu'à la suite d'une rencontre entre la Police Municipale et la Gendarmerie, le bilan est positif. En effet, il est noté une baisse des infractions en 2015 (environ 25%)

Madame Elisabeth PEGURIER ajoute qu'un très gros travail au niveau social est également fait, ce qui contribue également à ce résultat.

VOTE : UNANIMITE

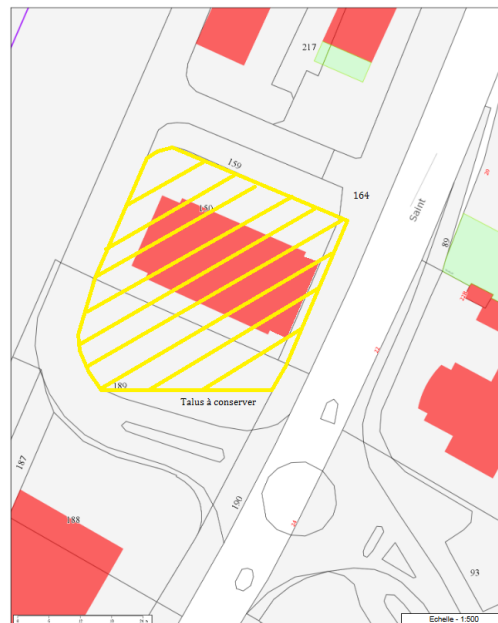
Question complémentaire n°2

Objet : Cession d'un terrain à Monsieur AUSSANDON

Monsieur AUSSANDON, responsable de la société SAS « TERRADO Jacques », spécialisée dans la fabrication et l'installation de menuiserie métallique et serrurerie, souhaite s'installer sur Bédarieux.

Il s'avère que le bâtiment communal anciennement occupé par l'entreprise LAG Guitare, cadastré AX 150 et situé sur la route de Saint-Pons, conviendrait parfaitement à l'activité de M. AUSSANDON, qui emploie 5 personnes.

Aussi nous a-t'il contacté pour nous proposer d'acquérir cet ensemble immobilier, qui comprend un bâtiment de 540m² sur un terrain de 1800m².



Il est donc proposé de vendre les parcelles cadastrées AX 150 et 189 et une partie de la 164, la commune restant propriétaire d'une bande de terrain, afin de maîtriser l'aménagement de l'entrée de la Ville.

La valeur vénale actuelle de l'ensemble immobilier a été estimée par France Domaines le 17 mars 2016 à 217 000€, avec une marge d'appréciation de +/- 15%.

Au vu de l'intérêt pour la commune d'accueillir une nouvelle entreprise et étant donné que l'emprunt contracté pour construire ce bâtiment est soldé cette année.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De voter ce transfert de propriété pour un montant de 220 000€ au profit de Monsieur AUSSANDON ou de toute personne morale s'y substituant. Les recettes de cette opération seront réinvesties pour la réhabilitation des bâtiments communaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

VOTE : UNANIMITE